28 9bre 1794

6
F 80
13711
Case
FRC
18722

RAPPORT
ET PROJET DE DÉCRET

Sur l'établissement d'une École centrale de Santé à Paris,

FAIT

A LA CONVENTION NATIONALE,

AU NOM DES COMITÉS DE SALUT PUBLIC ET D'INSTRUCTION PUBLIQUE,

PAR FOURCROY,

Le 7 Frimaire de l'an 3 de la République française une & indivisible.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

En instituant une école centrale des travaux publics, qui va être en activité dans quelques jours, la Convention nationale a ouvert une source d'instruction qui manquoit à la République française; elle a fondé une des bases sur lesquelles l'édifice des sciences & des arts consacrés à la prospérité publique, va s'élever sans obstacle & avec rapidité; elle a donné un nouveau degré d'im-

THE NEWBERRY
LIBRARY

portance à l'ensemble des connoissances exactes, dont on négligeoit beaucoup trop l'application utile ; elle a ranimé le courage & le zèle des citoyens qui s'occupent de l'avancement de ces connoissances. En un mot, en même-temps qu'elle a pourvu à un des besoins les plus pressans de nos armées, en leur préparant des ingénieurs instruits, elle a ouvert une des carrières au génie, en offrant aux sciences mathématiques & physiques, & aux hommes qui les cultivent, un asyle contre le vandalisme qui les poursuivoit.

Les comités de Salut public & d'Instruction publique viennent aujourd'hui appeler la sollicitude de la Convention sur une autre branche d'instruction, dont le besoin se fait également sentir pour le service & l'entretien des armées de la République ; la constance de leur succès y est également attachée. C'est de la santé & de la vie de nos frères d'armes, c'est des moyens de les secourir dans leurs maux, & d'apporter à cet objet important toutes les ressources dont le génie des Français peut disposer, que je viens, au nom des deux comités, entretenir aujourd'hui la Convention nationale.

Les nombreux bataillons des républicains chargés du soin de la défense de la liberté & de l'égalité, exigent à leur suite une grande quantité d'hôpitaux pour recueillir & soigner ceux des soldats de la patrie, que les fatigues des marches, l'intempérie des saisons, des honorables blessures enlèvent pour quelque temps à la gloire qui les appelle encore, ou au repos domestique qui les attend ; plusieurs milliers d'officiers de santé sont employés dans les hôpitaux militaires & dans les camps ; il faut remplacer ceux que des maladies graves arrachent à leur service & ceux dont des épidémies meurtrières privent la République. La Convention apprendra avec sensibilité que plus de six cents officiers de santé ont péri depuis dix-huit mois, au milieu & à la suite même des fonctions qu'ils

exerçoient; si c'est une gloire pour eux, puisqu'ils sont morts en servant la patrie, c'est un besoin pour la République de réparer cette perte.

Cependant, tandis que ce besoin devient de jour en jour plus urgent, le moyen d'en former manque presque entièrement dans les différentes parties de la République. Les écoles de médecine sont fermées depuis la suppression des universités, dont un régime gothique les avoit constituées une des parties. Sur dix ou douze écoles de l'art de guérir, qui formoient autrefois des élèves, à peine y en a-t-il deux auxquelles il reste une petite partie de leur ancienne activité. Celle de Paris est entiérement détruite, & les scellés sont encore placés sur les lieux qui renferment le dépôt littéraire consacré à l'étude de cet art.

La destruction de ces écoles, qui peut être avantageuse en ce qu'elle en exigera la réforme & l'amélioration, a pu cependant porter une atteinte au bonheur public, puisque les épreuves qui assuroient au moins quelques connoissances exactes chez ceux qui étoient chargés du soin de la santé des citoyens, ont été entièrement abandonnées. Vous ne voulez pas que la vie et la santé de nos frères soient confiées à des mains inhabiles, & cependant le manque d'étude & d'examen conduit nécessairement à ce dangereux résultat. Vous ne voulez pas que l'empirisme meurtrier & l'audacieuse ignorance tendent de toutes parts des piéges à la douleur crédule; & viennent offrir, sous des titres fastueux, des poisons déguisés que le désir de guérir ou l'espérance du soulagement accueillent avec tant de facilité; & cependant, depuis cinq ans, l'art le plus difficile semble n'avoir plus de maîtres, & les écoles qui en conservoient le dépôt sont fermées. Les sciences utiles qui forment la base de l'art de guérir, la chirurgie, l'anatomie, qui avoient fait tant de progrès en France, & dont les

livres élémentaires français servent encore de guide & de modèle aux hommes qui les cultivent en Europe, sont négligées, & leurs progrès sont ralentis ; la chimie appliquée à la physique des animaux, qui promet à l'homme de l'éclairer sur sa nature, de le secourir dans ses maux, de détruire le danger des maladies les plus graves qui menacent son existence, de rendre nulle l'action délétère & contagieuse de quelques autres, cette branche de la physique qui ne peut être avancée que par des hommes occupés de la connoissance de l'organisation animale, est arrêtée dans sa marche.

Il en est de même de la connoissance des eaux minérales qui intéressent de si près les besoins de la vie, de la recherche des médicamens indigènes qui doivent remplacer, avec tant d'avantage pour la République, les drogues exotiques devenues un besoin pour nos malades, comme les parfums de l'Asie & les aromates de l'Inde sont devenus un besoin pour l'Européen amolli.

La nécessité d'organiser promptement des cours d'instruction sur l'art de guérir, pour former des hommes qui manquent à nos armées, offre à la Convention l'heureuse occasion de créer une partie de l'enseignement qui n'a jamais été que tronquée & incomplète en France. Malgré les écoles assez nombreuses qui existoient dans l'Empire français, puisqu'on y comptoit au moins trente facultés ou colléges de médecine, il n'y en avoit pas une seule où les principes de l'art de guérir fussent enseignés dans leur entier. A Paris même on ne trouvoit cette instruction complète qu'en réunissant à grands frais les cours particuliers que plusieurs professeurs habiles donnoient dans leurs maisons. La profession de médecin étoit presque la seule où celui qui savoit n'étoit point utile à celui dont il auroit dû guider les pas ; l'apprentif ne s'instruisoit que par ses propres fautes. Des examens trop faciles, & par conséquent presque

nuls, multiplioient le nombre des docteurs ignorans & des charlatans avides. Désolées par des épidémies désastreuses, les campagnes trouvoient des fléaux encore plus destructeurs dans les conseils de l'inexpérience ou de l'empirisme; des mélanges médicamenteux, vicieux ou altérés, étoient livrés, au lieu de remèdes salutaires, aux malheureux cultivateurs. Comment auroit-t-on corrigé ce vice par le mode d'instruction qu'on donnoit dans les ci-devant facultés? Des prolégomènes chargés de définitions stériles en faisoient l'unique base. Les sciences physiques & exactes, seule source d'un enseignement solide, y étoient oubliées. Dans quelques grandes villes, où les sciences étoient bien enseignées, il manquoit l'instruction la plus nécessaire aux officiers de santé; les leçons de l'expérience au lit des malades étoient en vain réclamées; jamais on n'a rempli à cet égard le vœu des hommes éclairés.

Les jeunes gens qui aimoient leur art, suppléoient à ce défaut d'instruction par des lectures; mais souvent mal dirigés dans leurs choix, & embarrassés par le fatras des bibliothèques médicales, ils lisoient long-temps avant d'apprendre des choses vraiment utiles; les plus sensés y apprenoient au moins qu'ils devoient observer long-temps avant d'agir: mais combien n'y en avoit il pas qui s'éloignoient de cette sage direction, & qui, à la place de l'expérience éclairée qu'on auroit dû leur donner, se voyoient forcés de suivre une aveugle routine! Le temps de faire cesser tout ce mal est arrivé; l'occasion de créer un enseignement de l'art de guérir, complet & digne de la nation française, s'offre aujourd'hui aux Législateurs: pressés par la nécessité de pourvoir à un des plus indispensables services des armées républicaines, ils ne la laisseront point échapper; ils n'oublieront pas que l'étude de la médecine a été la source d'une foule de connoissances utiles, que c'est à

cette étude qu'on doit les premiers fondemens de l'histoire naturelle, de la botanique, de la chimie ; & qu'organiser en grand un enseignement complet des différentes branches de l'art de guérir dans le centre de la République, c'est élever un temple à la nature ; c'est vivifier à-la-fois plusieurs des canaux qui font circuler l'industrieuse activité des arts & des sciences dans toutes les ramifications du corps social.

La nécessité & l'utilité d'une école de santé, ne peut donc plus être un problême pour des hommes accoutumés à desirer & à faire le bien de leur pays ; fournir des officiers de santé à nos armées, employer les grands talents que la République possede dans son sein, & qui languissent faute d'occasions & de moyens de les utiliser, conserver le dépôt des connoissances utiles, qui menaçoit de périr par l'inaction à laquelle on les avoit réduites ; détourner de dessus les citoyens les dangers du charlatanisme & de l'impéritie ; perfectionner des sciences de première nécessité, qui ont tant contribué à la gloire de la France ; faire un nouvel appel au génie, en lui ouvrant une nouvelle carrière ; offrir encore au milieu des difficultés qui nous pressent, & des décombres dont on nous a entourés, le spectacle des immenses ressources d'un peuple ingénieux, en rétablissant, par une institution digne de la République française, un enseignement supérieur à tout ce qu'on connoît en ce genre en Europe, faire voir que le mouvement révolutionnaire, dirigé par des législateurs habiles, fait tirer du sein même des ruines dues à sa rapidité, les matériaux des plus grands & des plus solides édifices pour la prospérité publique : tels sont les motifs de l'établissement que les comités de salut public & d'instruction publique vous proposent de former. Voyons maintenant les moyens d'exécution qui sont en notre pouvoir, & faisons connoître avec quelques détails le plan de cet établissement.

Presque au milieu de Paris, & dans un quartier que

nos pères avoient consacré à l'étude & aux lettres, s'élève un des monumens nationaux, les plus beaux & les plus majestueux dont l'architecture ait décoré cette cité. Quoique placé désavantageusement, entouré des bâtimens qui le masquent, & de masures qui le déshonorent, quoique resserré dans sa profondeur & son étendue, le local de la ci-devant académie de chirurgie, peut cependant suffire à l'instruction qu'on doit y donner, & le genre de distribution que l'architecte y a employé, le rend plus que tout autre propre aux exercices qu'exige l'enseignement de l'art de guérir. Un amphithéâtre spacieux, des salles assez vastes pour y placer les collections de livres, de pièces anatomiques, de machines & d'instrumens, un hospice destiné à présenter les cas les plus rares & les plus instructifs parmi les maladies qui affligent l'humanité, sont disposés de manière à y établir, sur-le-champ, l'école centrale de santé. Quelques changemens légers suffiront pour y recevoir plus commodément les élèves, & pour rendre leurs études plus profitables. L'intérieur de ce monument se trouve, il est vrai, insuffisant pour admettre tous les élèves à l'instruction pratique, qu'ils doivent recevoir pour les former aux dissections anatomiques, aux opérations chirurgicales, aux expériences physiques & chimiques; mais un bâtiment national voisin, & même une simple portion de ce bâtiment, qui formoit le ci-devant couvent des Cordeliers, fournira l'espace convenable pour établir les salles destinées à ces exercices pratiques.

Nulle part, en France, on n'avoit encore réuni tous les matériaux nécessaires à une instruction complette dans l'art de guérir.

Il faut, pour l'étude de cet art considéré dans son ensemble, une bibliothèque, une suite de pièces anatomiques, une collection d'instrumens & d'appareils de chirurgie, une réunion de machines de physique destinées à démontrer les principales propriétés des corps,

l'ensemble des productions de la nature employées comme médicamens. La plus grande partie de ces objets manquent à la ci-devant académie de chirurgie ; le despotisme & la vanité, qui avoient fait élever ce monument, ne s'étoient point occupés de le meubler.

Mais la République trouvera dans ses richesses presque toutes les ressources nécessaires pour fournir aux bases de l'instruction en réunissant, aux livres, aux piéces anatomiques, aux instrumens & aux machines qui existent déja dans les salles de l'académie de chirurgie, les livres qui étoient placés dans le local de la faculté de médecine, les pièces d'anatomie humaine contenues dans la belle collection de l'école vétérinaire d'Alfort & dans le cabinet de l'académie des sciences, les livres & les manuscrits qui appartenoient à la société de médecine ; la commission exécutive d'instruction publique sera d'ailleurs autorisée, sous la surveillance du comité d'instruction publique, à faire la recherche de tous les objets que ces dépôts nationaux ne pourroient pas fournir. D'ailleurs les professeurs, leurs adjoints, les élèves eux-mêmes, auront, bientôt par leurs travaux & leur zèle, complété ce qui pourra manquer d'abord à cette utile collection, soit en produits de la nature, soit en préparations anatomiques ; & la République sera bientôt riche en ce genre ; car, en donnant l'instruction, vous voudrez, sans doute, qu'on travaille sans relâche au perfectionnement de l'anatomie & de la chirurgie.

Pour rendre l'enseignement de l'art de guérir complet, il faut montrer successivement la physique appliquée à l'économie animale, la structure du corps humain, le jeu de ses organes, la nature, la différence & les caractères des maladies internes & externes auxquelles l'homme est sujet, les remèdes qu'on oppose à leurs effets destructeurs, l'art de les connoître & de les préparer, les instrumens par lesquels on guérit les maladies externes, &

les moyens de s'en ſervir, les maux particuliers aux femmes & aux enfans, le rapport de l'art ſalutaire avec la ſalubrité publique, & avec les lois qui la maintiennent. Il ne ſuffit pas de donner des leçons & de faire des cours publics ſur toutes les branches de la ſcience de la nature; le défaut de l'ancienne méthode, outre qu'elle n'embraſſoit pas cet enſemble indiſpenſable pour un enſeignement complet, c'eſt qu'on ſe bornoit en quelque ſorte à des paroles pour les élèves; la leçon finie, l'objet n'en étoit plus retracé ſous leurs yeux : il s'évanouiſſoit promptement de leur mémoire. Dans l'école centrale de ſanté, comme dans celle des travaux publics, la pratique, la manipulation, feront joints aux préceptes théoriques. Les élèves feront exercés aux expériences chimiques, aux diſſections anatomiques, aux opérations chirurgicales, aux appareils. Peu lire, beaucoup voir & beaucoup faire, telle ſera la baſe du nouvel enſeignement que les comités vous propoſent de décréter. Ce qui a manqué juſqu'ici aux écoles de médecine, la pratique même de l'art, l'obſervation au lit des malades, deviendra une des principales parties de cet enſeignement. Trois hoſpices, celui de l'Humanité pour les maladies externes, celui de l'Unité pour les maladies internes & celui de l'Ecole même, pour les cas rares & compliqués, offriront aux élèves, une fois inſtruits dans les connoiſſances de la théorie, la partie la plus immédiatement utile de leur apprentiſſage, le complément de toutes les autres, celle ſans laquelle elle ne ſeroit que la ſource de ſpéculations ingénieuſes, mais preſque toujours inutiles pour l'humanité. Douze profeſſeurs ſont néceſſaires pour la totalité des cours & des demonſtrations compriſes dans le projet d'enſeignement. Il faut prendre ces profeſſeurs parmi les citoyens les plus éclairés dans chacune des ſciences qui doivent être enſeignées; il faut que le choix des hommes placés à la tête de cette école puiſſe prouver

à l'Europe que la révolution françaiſe n'a pas anéanti les lumières & les grands talens. Douze adjoints partageront le travail des profeſſeurs, & dirigeront les élèves dans la pratique des expériences & des opérations qui ſervent de baſe aux connoiſſances dont on vient de préſenter le tableau.

L'intention que vous avez manifeſtée de raviver les ſciences utiles, & de favoriſer leurs progrès, exige que les profeſſeurs & leurs adjoints, chargés de donner aux élèves les leçons de la théorie & de l'expérience, ſoient uniquement attachés à ces fonctions, & qu'aucune autre occupation particulière ne puiſſe les en détourner. Il faut donc que leurs ſalaires ſuffiſent à leurs beſoins, & qu'ils ne ſoient pas obligés de chercher dans des travaux acceſſoires le moyen de compléter leur ſubſiſtance. Des hommes qui ont conſacré vingt ans de leur vie à l'étude pour acquérir des connoiſſances profondes, & devenir capables de les tranſmettre à d'autres, doivent être traités par la patrie qui les emploie, de manière à ne pas être tourmentés par l'inquiétude domeſtique, & à puiſer dans l'exercice de leurs talens utiles les reſſources ſuffiſantes pour ſoutenir leur exiſtence & celle de leurs familles. La juſtice républicaine doit réparer tous les torts que le deſpotiſme a eus envers les talens, en arrachant à la miſere qui les accable, des hommes qui ont conſacré quarante ans de leurs veilles à la culture & à l'enſeignement des ſciences. Le comité d'inſtruction publique prendra des meſures pour améliorer à l'avenir le ſort des citoyens utiles qui ſe dévouent à l'enſeignement, & dont les travaux trop déſintereſſés n'ont offert pour perſpective à leur vieilleſſe, que le malheur & l'oubli. Livrés tout entiers à l'étude & aux recherches dans les ſciences qu'ils ſeront chargés d'enſeigner, les profeſſeurs de l'école centrale de ſanté, pourront donc travailler à l'aggrandiſſement des connoiſſances humaines; en formant

des élèves habiles, ils concourront en même-temps au bonheur public, par leurs découvertes, & les fruits de leurs veilles ne resteront point enfouis, comme ils l'ont été trop long-temps faute de moyens pour les répandre. D'importans ouvrages commencés, tels que ceux de Bertin sur les artères, de Vicq-d'Azir, sur l'anatomie du cerveau, sur les vaisseaux limphatiques ou absorbans, sur la description des organes des animaux, comparés aux organes de l'homme, ceux de Chaussier, sur la nomenclature anatomique, de Dessault & Chopart, sur la chirurgie, de Perret, sur les instrumens, seront continués avec ardeur : les travaux industrieux de Pinson & de la citoyenne Biheron sur l'anatomie artificielle, seront repris avec une nouvelle activité ; les recherches si importantes des Rouelles, des Bucquets, des Poulletiers sur la chimie animale, seront suivies avec constance : les manuscrits précieux sur l'anatomie & les diverses branches de l'art de guerir, déposés dans les archives des ci-devant académie des sciences, faculté & sociéte de medécine, école de chirurgie, seront tirés de dessous la poussière qui les récouvre & rendus à l'utilité publique ; & la République, enrichie par l'héritage des savans illustres dont on a trop négligé les productions, verra dans ceux qui leur ont succédé, & qui seront appelés pour recueillir leurs découvertes, des continuateurs habiles de leur gloire & de leurs succès. Tous ces grands & utiles objets dont la jouissance prochaine élève l'ame des vrais amis de la liberté, seront accueillis par la Convention nationale, qui en connoît tout le prix, & qui veut régénérer les sciences en accélérant leurs progrès.

En fondant une école centrale de santé, les législateurs voudront sans doute faire disparoître cette ancienne séparation entre deux états qui a causé tant de mal. La médécine & la chirurgie sont deux branches de la même science : les étudier séparément, c'est abandonner la

théorie au délire de l'imagination, & la pratique à la routine toujours aveugle; les réunir & les confondre, c'est les éclairer mutuellement, & favoriser leurs progrès. Ceux des élèves qui préféreront la pratique des opérations, se livreront plus particulièrement à cette partie de l'art de guerir : il n'y aura plus de distinction ridicule entre deux arts à qui la nature commande d'être inséparables. Les citoyens trouveront dorénavant toutes les lumières réunies dans les officiers de santé, & des querelles trop long-temps scandaleuses seront à jamais éteintes.

Quoique l'école centrale de santé doive être ouverte au public, afin que les lumières deviennent le patrimoine de tous; quoique l'on puisse espérer des circonstances heureuses où se trouve la République, & du prix que les citoyens attachent aujourd'hui aux arts de première nécessité, que le nombre de ceux qui viendront y puiser l'instruction sera considérable, les comités de salut public & d'instruction publique ont pensé que le besoin indispensable d'officiers de santé, ainsi que la nécessité de faire partager également tous les districts de la République aux bienfaits de cette nouvelle institution, exigeoient, par rapport aux élèves de l'école centrale de santé, la même mesure que celle qui a eu tant de succès dans les cours révolutionnaires sur la fabrication de la poudre & des canons, dans l'éducation militaire de l'Ecole de Mars.

L'approbation que la Convention a donnée à cette méthode dans les décrets qu'elle a rendus dernièrement sur l'école centrale des travaux publics & sur l'école normale, a engagé les comités à vous proposer de faire venir un élève de chaque district à Paris. Le mode du choix, analogue à celui que vous avez décreté pour l'école centrale, n'en différera que par le genre des connoissances exigées pour les élèves. Une bonne conduite, des mœurs pures, l'amour de la République & la haine

des tyrans ; une éducation aſſez ſoignée, pour qu'on ſoit aſſuré que les élèves poſsèdent les premiers élémens des ſciences exactes, & ſur-tout la culture de quelques-unes de celles qui ſervent de préliminaires à l'art de guérir, telles que la phyſique, l'hiſtoire naturelle, la chimie ou l'anatomie, ſeront les conditions néceſſaires pour être appelés à l'école centrale de ſanté. Le choix ſera confié à deux officiers de ſanté, déſignés dans chaque chef-lieu de diſtrict, par la commiſſion de ſanté, & réunis à un citoyen recommandable par ſes vertus républicaines, choiſi par l'agent national de diſtrict. Les élèves ſeront rendus tous à Paris pour le 15 nivôſe : ils y recevront un traitement égal à celui des élèves de l'école centrale. Des réglemens particuliers, dont le comité d'inſtruction publique ſera chargé, aſſureront l'ordre des leçons, des exercices, les fonctions des profeſſeurs, de leurs adjoints, du directeur, du conſervateur & du bibliothécaire, le mode des examens néceſſaires pour reconnoître le degré d'inſtruction acquiſe par les élèves, & dirigeront en général tout ce qui tient au régime de l'enſeignement & au perfectionnement de l'art dans l'école de ſanté.

Tel eſt le plan d'un établiſſement ſi déſiré & ſi néceſſaire, dont la République françaiſe fournira le premier modèle à l'Europe, & qui contribuera à répandre parmi tous les citoyens le goût des connoiſſances utiles, en même temps qui favoriſera les progrès d'un art, dont l'ignorance & l'impéritie peuvent tant abuſer. L'inſtitution de l'école centrale de ſanté, les ſuccès de l'enſeignement qui y ſera ſuivi, donneront l'exemple pour les autres parties de la République. Des écoles naguère encore fameuſes pour l'art de guérir, en recevront l'utile influence. Le comité d'inſtruction publique, témoin des avantages de la méthode d'inſtruction donnée dans l'école centrale de ſanté, indiquera les moyens de la porter également dans

plusieurs autres départemens, dont l'éloignement du centre exige des établissemens analogues; car personne ne doute de l'insuffisance d'une seule école de l'art de guérir pour toute la République française. Les citoyens éclairés dans cet art, & propres à l'enseigner dans les départemens, doivent donc redoubler d'ardeur, & se préparer à répondre aux vues que le comité d'instruction publique se propose de présenter incessamment à la Convention sur cet objet important. Le même comité sent aussi la nécessité de substituer au mode ancien & barbare de réception une méthode simple d'examen & d'épreuve, qui, en faisant connoître aux citoyens de tous les départemens ceux de leurs frères qui se sont appliqués à l'étude de l'art nécessaire pour les soigner utilement dans leurs maladies, fournira aux autorités les moyens de défendre les Républicains contre les atteintes de l'empirisme & de la charlatanerie.

L'organisation de l'école centrale de santé à Paris, substituée à l'enseignement de l'école de médecine, qui est entièrement anéantie depuis plusieurs années, doit l'être également à celui de l'école de chirurgie, qui, sans être totalement détruite, a cependant beaucoup souffert des circonstances; mais en créant une institution complette pour les deux parties de l'art de guérir, la Convention ne voudra pas être injuste envers de bons citoyens qui ont contribué, tant qu'il leur a été possible, à répandre l'instruction. Son comité d'instruction publique placera dans l'école centrale les professeurs distingués qui n'ont pas cessé leurs fonctions, & proposera à la Convention les moyens de reconnoître les longs services de ceux pour qui un âge avancé & des infirmités que la vieillesse traîne après elle, rendent l'enseignement un fardeau trop pesant. Les trois cent mille livres qui ont été mis à la disposition du comité, lui permettront de tirer des horreurs de la misère quelques-uns des professeurs de l'ancienne

école de chirurgie, qui ne touchent pas même, depuis près d'une année, la modique rétribution qui leur étoit dûe, & dont ils ont le plus urgent besoin.

Parmi les élèves de l'Ecole centrale de santé, le comité ne vous propose point de comprendre les Pharmaciens, parce qu'alors le nombre des élèves indiqué seroit bien au-dessous des besoins, & parce qu'aussi les études pour l'exercice de la médecine & de la chirurgie sont beaucoup plus étendues que celles qui sont nécessaires à la pharmacie. Cette profession a d'ailleurs, à Paris, une Ecole toujours ouverte, & qui depuis long-temps est plus complette que celles qui étoient destinées à la médecine & à la chirurgie. La botanique usuelle, l'histoire naturelle des drogues, la chimie pharmaceutique & la pharmacie proprement dite, y sont enseignées avec toute l'étendue & tout le soin convenables à cette étude. L'élève en pharmacie joint à ces leçons la pratique dans les laboratoires des pharmaciens, chez lesquels il demeure & dont il partage les travaux : il ne lui manque donc rien de ce qui est nécessaire pour le former. Très-peu de changemens sont nécessaires pour rendre l'instruction pharmaceutique plus complette, & le comité d'instruction publique s'en occupera avec la célérité que le bien public exige.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de salut public & d'instruction publique réunis, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Il sera établi à Paris une Ecole centrale de santé, destinée à former des officiers de santé éclairés, pour

le ſervice des hôpitaux, & ſpécialement des hôpitaux militaires.

I I.

Le bâtiment national connu ſous le nom d'Ecole de chirurgie, & celui du ci-devant couvent des cordeliers, ſeront conſacrés à cette Ecole.

I I I.

On y enſeignera aux élèves l'organiſation & la phyſique de l'homme, les ſignes & les caractères de ſes maladies, les moyens curatifs connus, la chimie médicinale & la pharmacie, les procédés des opérations, l'application des appareils & l'uſage des inſtrumens, enfin les devoirs publics des officiers de ſanté.

I V

Cette partie d'inſtruction ſe fera dans des cours qui ſeront ouverts au public en même temps qu'aux élèves.

V.

Outre cette première partie de l'enſeignement, les élèves pratiqueront par eux-mêmes les arts mécaniques & chimiques, qui aſſurent le ſuccès des officiers de ſanté.

Ils exécuteront les opérations anatomiques & chirurgicales.

Ils obſerveront la nature des maladies au lit des malades, & en ſuivront les traitemens dans les différens hoſpices.

V I.

Pour donner l'enſeignement théorique & pratique

aux élèves, il sera nommé par la commission de l'instruction publique douze professeurs & douze adjoints, un directeur de l'école, un conservateur & un bibliothécaire. Ces nominations seront soumises à l'approbation du comité d'instruction publique, qui, conjointement avec le comité des finances, fixera le traitement des professeurs, de leurs adjoints, ainsi que de tous les employés à l'École centrale de santé, sur la proposition de la commission de l'instruction publique.

VII.

Le cours complet de ces études durera trois ans : les élèves seront partagés en trois classes, dont chacune suivra des parties différentes de l'instruction.

Ceux qui auront parcouru les trois degrés de cette instruction, sortiront de l'Ecole après avoir subi un examen, qui constatera les connoissances qu'ils auront acquises, & ils seront remplacés par un pareil nombre qui sera admis suivant le mode décrit ci-après.

VIII.

Pour rendre l'instruction plus efficace, on réunira aux objets déjà rassemblés dans l'enceinte de cette école, les livres, les manuscrits, les pièces anatomiques & les instrumens qui se trouvent dans les salles des ci-devant faculté & société de médecine, ainsi que les morceaux d'anatomie humaine déposés dans le cabinet de l'Ecole Vétérinaire d'Alfort, & ceux qui pourroient se trouver dans les différens dépôts nationaux de Paris : il sera également formé dans l'Ecole centrale de santé une collection des productions naturelles & des principales préparations pharmaceutiques qui sont employées comme médicamens.

IX.

L'hospice formé dans l'enceinte de l'Ecole sera con-

servé pour servir au traitement des maladies rares & compliquées.

Il sera un de ceux où les élèves suivront l'instruction publique.

X.

Les professeurs de l'Ecole centrale de santé, & leurs adjoints, outre l'instruction théorique & pratique qu'ils seront tenus de donner aux élèves, s'occuperont encore, par des recherches suivies, de perfectionner l'anatomie, la chirurgie, la chimie animale, & en général toutes les sciences qui peuvent concourir à l'avancement de l'art de guérir.

X I.

L'Ecole centrale de santé sera ouverte dans le courant de nivôse prochain.

X I I.

L'organisation de l'Ecole centrale de santé sera disposée de manière à donner tous les genres d'instruction théorique & pratique à environ cinq cent quarante élèves.

X I I I.

Il sera appelé de chaque district un citoyen âgé de dix-sept à vingt-six ans, parmi ceux qui ne sont pas compris dans la première réquisition. Ceux qui y sont compris ne pourront être admis à l'Ecole centrale de santé, que d'après la réquisition du comité de salut public.

X I V.

Pour choisir ces élèves, la commission de santé nommera deux officiers de santé dans chaque chef-lieu de district : ces deux officiers de santé, réunis à un citoyen recom-

mandable par ſes vertus républicaines, nommé par l'agent national du diſtrict, choiſiront l'élève ſur ſon civiſme & ſur ſes premières connoiſſances acquiſes dans une ou pluſieurs des ſciences qui ſont néceſſaires pour l'art de la ſanté. Ces connoiſſances ſont les élémens du calcul, de la phyſique, de la chimie, de l'anatomie ou de l'hiſtoire naturelle.

X V.

Chaque élève, muni de ſa nomination, ſignée des trois citoyens déſignés par l'article précédent, & de l'agent national du diſtrict, ſe rendra à Paris pour le 15 nivôſe; il recevra pour ſon voyage le traitement des militaires iſolés en route, comme canonniers de première claſſe, conformément au décret du 2 thermidor dernier.

X V I.

Les élèves ſe préſenteront à Paris à la commiſſion d'inſtruction publique & à l'Ecole centrale de ſanté, où ils ſeront enregiſtrés.

X V I I.

A compter du premier nivôſe, les élèves de l'Ecole centrale de ſanté jouiront d'un traitement égal à celui des élèves de l'Ecole centrale des travaux publics.

X V I I I.

L'Ecole centrale de ſanté ſera placée ſous l'autorité de la commiſſion de l'inſtruction publique, qui en fera acquitter les dépenſes ſur les fonds qui ſeront mis à ſa diſpoſition : cette commiſſion prendra toutes les meſures néceſſaires à l'exécution du préſent décret, en les ſou-

228

mettant à l'approbation du comité d'instruction publique.

XIX.

A compter du jour de l'ouverture de l'Ecole centrale de santé, les professeurs de la ci-devant Ecole de chirurgie cesseront leurs fonctions; la commission d'instruction publique emploiera dans l'Ecole centrale de santé ceux de ces professeurs qui voudront continuer de se livrer à l'enseignement..

XX.

Le comité d'instruction publique fera incessamment un rapport sur la manière d'organiser l'enseignement de l'art de guérir dans toute la République, sur l'étude de la pharmacie à Paris & dans les départemens, & sur les moyens de récompenser les services de ceux des professeurs des ci-devant Ecoles de médecine & de chirurgie, que l'âge & les infirmités rendent incapables de continuer leurs fonctions.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire, l'an III.